

<http://enseignants.se-uns.org/ISAE-une-injustice-qui-doit-etre-reparee>



ISAE : une injustice qui doit être réparée

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 9 septembre 2013

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Résultat de la détermination du SE-Unsa, l'ISAE (Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) sera versée aux enseignants du 1er degré à compter de décembre prochain. Sauf...aux collègues exerçant en Segpa, Erea, Ulis et classe relais.

Pourquoi ? Selon le ministère, cela ferait double emploi avec les heures de coordination et de synthèse qui correspondent déjà à des missions de suivi d'élèves.

Argument non recevable pour le SE-Unsa !

1) Si l'on examine le contenu et les objectifs de ces fameuses HCS, elles sont de nature différente : la réunion de synthèse est centrée sur l'élève et son suivi, tandis que la réunion de coordination l'est sur l'équipe et la structure.

2) Cette restriction ne s'applique bizarrement pas aux autres corps qui exercent en Segpa qui, à l'image des PLP et des PLC, cumulent bien des HCS et la part fixe à minima de l'ISOE (l'équivalent de l'ISAE dans le 2nd degré).

Pour le SE-Unsa, il faut un traitement équitable.

Deux pistes doivent être envisagées :

- distinguer le travail de coordination du travail de suivi des élèves et donc permettre le cumul de l'ISAE avec les HCS;
- verser l'ISOE aux enseignants du 1er degré exerçant dans le 2nd second degré, considérant qu'une indemnité est liée au lieu d'exercice.

Le SE-Unsa a écrit à Vincent Peillon (voir PJ) pour sortir de cette situation défavorable aux enseignants du 1er degré qui exercent, au sein de structures et dispositifs spécialisés, dans les établissements du 2nd degré.